



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 62110

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les propositions formulées par la Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH) lors de son 45e congrès national. Aussi, il la prie de bien vouloir lui faire part de son avis sur celle tendant à la mensualisation des rentes d'accidents du travail - y compris d'ayants droit - quel que soit le niveau du taux d'incapacité, au même titre que les pensions d'invalidité ou de retraite, les allocations aux adultes handicapés.

Texte de la réponse

Actuellement, les rentes versées aux victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle (AT-MP) atteintes d'un taux d'incapacité permanente supérieur ou égal à 50 % sont mensualisées ; les autres rentes sont versées par trimestre. Au vu des données de la Caisse nationale de l'assurance maladie, il apparaît que la systématisation du versement mensuel des rentes actuellement trimestrielles conduirait à ce que dans la moitié des cas, le montant du versement soit inférieur à 110 euros. Par conséquent, l'opportunité d'une telle mesure ne semble pas avérée au regard des coûts de gestion qu'elle pourrait induire pour les caisses primaires d'assurance maladie. La convention d'objectifs et de gestion de la branche accidents du travail et maladies professionnelles 2009-2012 signée le 29 décembre 2008 ne retient pas ce projet parmi les axes prioritaires de la branche.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62110

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2009, page 10128

Réponse publiée le : 22 décembre 2009, page 12365